



**Inspection Report  
under the *Long-Term  
Care Homes Act, 2007***

**Rapport d'inspection  
prévu par la *Loi de  
2007 sur les foyers de  
soins de longue durée***

**Ministry of Health and Long-Term Care**

Health System Accountability and Performance Division  
Performance Improvement and Compliance Branch

Ottawa Service Area Office  
347 Preston St., 4<sup>th</sup> Floor  
Ottawa ON K1S 3J4

Bureau régional de services d'Ottawa  
347, rue Preston, 4<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1S 3J4

**Ministère de la Santé et des Soins de  
longue durée**

Division de la responsabilisation et de la performance du  
système de santé  
Direction de l'amélioration de la performance et de la  
conformité

Telephone: 613-569-5602  
Facsimile: 613-569-9670

Téléphone : 613 569-5602  
Télécopieur : 613 569-9670

Copie du titulaire de permis  Copie destinée au public

<b>Date(s) d'inspection</b>	<b>Numéro d'inspection</b>	<b>Type d'inspection</b>
30 nov., 5, 6 et 7 déc. 2011	2011_036126_0043	Suivi
<b>Titulaire de permis</b>		
1663432 ONTARIO LTD. 2212, CROISSANT GLADWIN, UNITÉ A-9, BUREAU 200, OTTAWA (ONTARIO) K1B 5N1		
<b>Foyer de soins de longue durée</b>		
MANOIR MAROCHÉL 949, CHEMIN MONTRÉAL, OTTAWA (ONTARIO) K1K 0S6		
<b>Inspecteur(s)</b>		
LINDA HARKINS (126)		
<b>Résumé de l'inspection</b>		
<p>Cette inspection a été menée dans le cadre d'un suivi.</p> <p>Au cours de l'inspection, l'inspecteur s'est entretenu avec l'administrateur, le directeur des soins, l'infirmière clinicienne, une infirmière auxiliaire autorisée et deux préposés aux services de soutien personnel.</p> <p>Au cours de l'inspection, l'inspecteur a examiné trois dossiers de santé, observé les soins et les services fournis aux résidents et observé l'interaction du personnel avec les résidents et l'interaction entre résidents.</p> <p>Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés en tout ou en partie pendant cette inspection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• comportements réactifs.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.</p>		

### NON-RESPECTS

**Définitions**

- AE** — Avis écrit  
**PRV** — Plan de redressement volontaire  
**RD** — Renvoi de la question au directeur  
**OC** — Ordres de conformité  
**OTA** — Ordres, travaux et activités

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect de la disposition 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Un non-respect des exigences prévues par la LFSLD a été constaté. (Une exigence prévue par la LFSLD s'entend d'une exigence telle que définie au paragraphe 2 (1) de la LFSLD, sous l'intitulé « exigence prévue par la présente loi »).

LES NON-RESPECTS, LES ACTIONS OU LES ORDRES SUIVANTS SONT MAINTENANT CONFORMES AUX EXIGENCES :

### NON-RESPECTS CORRIGÉS

Exigence	Type de mesure ou d'ordre	N° de mesure ou d'ordre	N° du rapport d'inspection	N° d'identification de l'inspecteur
LFSLD, L.O. 2007 chap. 8, art. 6	AE	1	2011_036126_0002	126
LFSLD, L.O. 2007 chap. 8, art. 6	OC	901	2011_036126_0002	126
LFSLD, L.O. 2007 chap. 8, art. 6	AE	2	2011_036126_0016	126
LFSLD, L.O. 2007 chap. 8, art. 6	OC	001	2011_036126_0016	126
LFSLD, L.O. 2007 chap. 8, art. 76	AE	1	2011_036126_0005	126
Règl. de l'Ont. 79/10, r.107	AE	1	2011_036126_0002	126
Règl. de l'Ont. 79/10, r.107	AE	2	2011_036126_0016	126
Règl. de l'Ont. 79/10, r.129	AE	1	2011_036126_0004	126
Règl. de l'Ont. 79/10, r. 129	OC	001	2011_036126_0004	126
Règl. de l'Ont. 79/10, r. 130	AE	1	2011_036126_0016	126

**Date de délivrance : 7 décembre 2011**

**Signature de l'inspecteur : Original signé par Linda Harkins**